

DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 19 juin 2023**

---

**Membres en exercice : 15** Date de la convocation : 14/06/2023  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 19 juin 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Présents : 11**

**Représentés : 3** **Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

**Votants : 14** **Représentés :** Emilie LEFEBVRE par Alain BOURDET, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :** Stéphane DEVEZ

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 19 juin 2023  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 06 juillet 2023

**Objet : RALLYE CASTINE TERRE D'OCCITANIE : NOUVELLE SPECIALE 2024**

Le Rallye Castine Terre d'Occitanie propose pour son édition 2024 de créer une Epreuve Spéciale dans le secteur de Bretenoux-Cornac dont une partie aurait lieu sur notre commune. Le point de départ de ce circuit d'une longueur de 7 kms se tiendrait au lieu-dit Les Combels, commune de St Laurent les Tours, arrivée à la Croix Blanche.

Les travaux de mise en état des chemins avant le rallye et la remise en état après l'épreuve sont intégralement pris en charge par l'association mais la commune doit s'engager à recevoir le rallye pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité excepté Mr DEVEZ Stéphane qui ne participe pas au vote, le conseil municipal :

- Accepte de recevoir cette Epreuve Spéciale dont le point de départ aura lieu au lieu-dit Les Combels
- Autorise Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*